

Conditions générales d'utilisation de l'espace personnel assuré/adhérents sur le site MCV PAP

### **ARTICLE 1 : Fournisseur du service**

La Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris et de l'Assistance Publique (M.C.V.P.A.P) en sa qualité de gestionnaire du centre de sécurité sociale 602 et en sa qualité de régime complémentaire de santé ouvre sur son site internet : mc602.com, un espace assurés/adhérents.

Les assurés et les adhérents peuvent interroger les informations de données de paiement les concernant.

Toute utilisation de ce service implique de la part de l'utilisateur l'engagement de respecter les présentes conditions d'utilisation;

Aussi la M.C.V.P.A.P recommande à l'utilisateur de les imprimer et d'en conserver une copie.

### **ARTICLE 2 :**

Les informations interrogées sont issues des fichiers de remboursement de la M.C.V.P.A.P.

### **ARTICLE 3 : Obligation d'identification**

L'utilisation du service précédemment cité est soumise à une obligation d'identification selon la procédure mise en place sur le site.

Les informations transmises doivent être vraies, exactes, complètes et à jour.

Les informations permettant l'identification peuvent être utilisées par la MCV PAP et par sa Mutuelle dédiée la MCASVPAP aux fins de communications commerciales ou institutionnelles.

### **ARTICLE 4 : Dispositions relatives aux données à caractère personnel**

Le fichier de données à caractère personnel concernant les utilisateurs du site internet disposant d'un espace personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL et respecte les dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En application de cette loi, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès de modification et de suppression à exercer auprès de la M.C.V.P.A.P.

### **ARTICLE 5 : Règles générales d'ordre technique**

L'assuré/adhérent a la garantie de pouvoir visualiser ses relevés de décomptes, ainsi que ses avis de remboursements, néanmoins il peut arriver que le service soit momentanément indisponible.

Dans ce cas la M.C.V.P.A.P fera le nécessaire pour restaurer l'accès au service dans les meilleurs délais.

La M.C.V.P.A.P pourra procéder sans préavis, notification ou indemnité à toutes modifications du service, de son contenu et/ou de ses conditions d'accès.

Elle s'engage à en avertir en temps voulu les utilisateurs du service.

La M.C.V.P.A.P ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences résultant de la modification, de la discontinuité ou la suppression du service pour quelque motif que ce soit et notamment en raison de contraintes d'ordre technique.

L'utilisateur est automatiquement déconnecté du service après 30 minutes d'inactivité

En cas de consultation de son espace personnel depuis un lieu public, l'utilisateur doit veiller à se déconnecter avant de quitter le lieu afin d'éviter qu'un tiers n'ait accès à son espace personnel.

L'accès au service par un autre moyen que l'interface fournit par le site mc602.com est interdite, ainsi que toutes tentatives d'accès, de modification ou de reproduction du code source des logiciels ou applications permettant l'accès à l'espace sécurisé assuré/adhérent »

## **ARTICLE 6 : Modifications des conditions d'utilisation**

Toute modification des présentes conditions générales d'utilisation est réputée avoir été acceptée par l'utilisateur dès l'instant où ces conditions auront été mises en ligne par la M.C.V.P.A.P.

## **ARTICLE 7 : Résiliation**

En cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation, la M.C.V.P.A.P se réserve le droit de supprimer sans indemnité, sans notification préalable et sans délai, l'espace personnel de l'utilisateur.

## **ARTICLE 8 : Loi applicable, juridiction compétente**

Les présentes conditions générales d'utilisation sont entièrement soumises eu droit français.

En cas de survenance de tous différents relatifs à l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'engagent à se rapprocher en vue de faciliter l'émergence d'une solution amiable.

A défaut de solution amiable les parties reconnaissent le Tribunal de Grande Instance de Paris comme étant seul compétent pour connaître du litige.